



COMMUNIQUÉ

Objet : Publication d'une note d'information sur les impacts de la consigne des bouteilles de boissons en plastiques sur les metteurs en marché

CONSIGNE DES BOUTEILLES DE BOISSONS EN PET (PLASTIQUE)... UNE FAUSSE BONNE IDÉE, DES DOMMAGES COLLATÉRAUX !

Le projet de consigne pour les bouteilles de boissons en plastique va être remis en concertation très prochainement par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Si cette consignation est validée, elle va impacter fortement les autres metteurs en marché. Pour comprendre cette problématique spécifique, le Cercle National du Recyclage propose une analyse des conséquences économiques au travers d'une note explicative.

Alors que la concertation autour de la consigne des bouteilles de boissons en plastique se relance ce 30 janvier, le Cercle National du Recyclage continue d'apporter des éléments permettant d'éclairer la future prise de décision sur cette consigne au travers d'une note d'information organisée en quatre points :

- les dépenses : peu de changement sur les coûts du service public de référence ;
- les dépenses : compenser la perte de prix de reprise des collectivités ;
- les recettes : la fin de la contribution des bouteilles de boisson en plastique ;
- un tableau récapitulatif par types de matériaux d'emballages.

Il existe déjà des études sur l'impact direct de la consigne et des études pilotées par l'Ademe sont attendues pour cette année. Avec sa note d'information, le Cercle National du Recyclage tient à montrer aux autres metteurs en marché de biens emballés que l'éventuelle arrivée de la consigne sur les bouteilles de boisson en plastique (PET), en les sortant du dispositif de la REP, génèrera une croissance de leurs éco-contributions par matériaux de 27 % voir de 51 % si la répartition se fait uniquement sur les plastiques.

Aux vues de ces nouveaux éléments, le Cercle National du Recyclage attend de voir comment les autres metteurs en marché de biens emballés se positionneront au cours des débats à venir.

Contact presse

Cercle National du Recyclage :
Bertrand BOHAIN - Délégué général
03 20 85 85 22
bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN BREF

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Au titre d'expert «déchets», le Cercle National du Recyclage se positionne également en tant que « lanceurs d'alerte » pour présenter aux différents acteurs «déchets» ainsi qu'aux pouvoirs publics un regard éclairé et des connaissances du terrain issues des échanges avec les collectivités territoriales, les syndicats de collecte et/ou de traitement, les SPL, les SEM, les organisations professionnelles et les associations environnementales et de consommateurs.
